

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A320

Fuselage - Cadre 36 - Inspection des poutres longitudinales des panneaux de pressurisation (ATA 53)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A320, tous modèles certifiés, MSN 0002 à MSN 0107 inclus n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 21202/K1432 en série ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1029 en exploitation.

#### RAISONS :

Des tests en fatigue ont révélé l'apparition de fissures dans la zone de liaison du panneau de pressurisation et de son support au niveau des poutres longitudinales droites et gauches au cadre 36.

Afin de surveiller l'apparition de ces défauts et d'éviter des réparations complexes, une inspection préventive est rendue obligatoire.

#### ACTIONS :

Dans les 30000 vols depuis la 1<sup>ère</sup> mise en service de l'avion, effectuer l'inspection suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1030 :

- \* Tant qu'aucun défaut n'est détecté, renouveler l'inspection tous les 6000 vols pour les avions non équipés du réservoir central de carburant et tous les 18000 vols pour les avions équipés du réservoir central de carburant ou appliquer le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1029.
- \* Si des défauts sont détectés, appliquer les actions correctives nécessaires et appliquer les nouveaux intervalles pour les inspections suivantes suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1030.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1029  
(ou toute révision ultérieure approuvée)  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-53-1030  
(ou toute révision ultérieure approuvée).

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 06 JANVIER 2001**